Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20261029-2026_10_09-DE

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de Mme Florence DROUIN, Maire. Date de convocation du conseil municipal: 23/09/2026.

Etaient présents : Florence DROUIN, Valérie FECAMP, François RIO, Véronique LOUAZEL, Fabrice GERARD, Vincent MUSSARD, Maud DUCHENE, Aurélien BRARD, Vincent MELLET, Freddy SORAIS, Kévin BOUCHARD (arrivé à 20h02), Johnny LAPAIX.
Etaient absents excusés : Isabelle ROUYER, (pouvoir à F. DROUIN)
Etaient absents : Sabrina MIGNOT, Sarah REVAUD.
M. François RIO a été élu secrétaire.
Quorum réuni

N° 2026-10-09
ACQUISITION D'EQUIPEMENT DE PROTECTION SOLAIRE : RIDEAUX ET STORES.

Suite à la canicule de l'été dernier, il a été constaté que les fortes chaleurs rendaient certaines salles communales (école, agence postale) particulièrement difficiles à utiliser dans de bonnes conditions. Afin d'améliorer le confort des élèves et des usagers et dans l'attente de solutions plus pérennes, il a été décidé, dans un premier temps, d'installer des rideaux permettant de limiter les apports de chaleur en période estivale et de contribuer également à la conservation de la chaleur en période hivernale.

Une société spécialisée, **MAGITEX** a été sollicitée afin d'établir un devis concernant la fourniture et la pose de ces équipements :

- Agence postale (pare soleil été hiver) : 483 € HT
- Maison Tilheg (store enrouleur occultant) : 182 € HT
- Ecole Publique : 2831 € HT (avec forfait installation de 580 € HT pour tous les bâtiments)

Les membres du Conseil Municipal, souhaitent étudier d'autres propositions par conséquent, Mme La Maire propose au Conseil Municipal de voter l'ajournement de ce point et son report à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'ajourner l'examen de la question relative à l'acquisition d'équipement de protection solaire : rideaux et stores.
- Dit que ce point est retiré de l'ordre du jour de la présente séance du 28 septembre 2026,
- Renvoie le traitement de cette affaire à une prochaine séance du Conseil Municipal, dès que l'ensemble des pièces et éléments requis seront réunis.
- Charge Madame la Maire de notifier la présente décision aux services préfectoraux au titre du contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,

La Maire,

MAIRIE DE TEILLAY * 35 - ILLE-VILAINE * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Florence DROUIN.